



<http://www.rp59.fr>

# Racines et Patrimoine En Avesnois

## Edito

Le 1er week-end de décembre, notre association participait au salon de généalogie organisé par nos amis d'Ardenne Généalogie à Villers Semeuse. Merci aux organisateurs pour leur accueil, et à tous ceux qui sont venus à notre rencontre.

Noël approche. Le mauvais temps, propice aux recherches, est revenu. N'hésitez pas à envoyer vos demandes sur le forum ou sur le mail de l'association.

Vous pouvez demander une comparaison de votre généalogie avec les généalogies déposées, et les données associatives. Cela permet souvent de débloquer une généalogie.

De nombreuses mises à jour de la base de données en ligne ont été effectuées, grâce aux nombreux béné-

voles qui effectuent les dépouillements des registres. Merci à eux.

Parmi les dernières nous pouvons citer: Hestrud, Avesnelles, Dourlers, Leval, Liessies, Ramousies, Wignehies, Maubeuge.....

Vous pouvez nous aider en participant au dépouillement partiel d'une commune ou d'une table décennale. Pour cela contactez-moi par mail ou lors d'une permanence.

Je profite du bulletin pour lancer l'appel à cotisation pour l'année 2013.

L'adhésion est fixée à 15 euros. Vous trouverez le bulletin d'adhésion sur le site <http://www.rp59.fr>.

Je vous souhaite une bonne année 2013 AD

### DANS CE NUMÉRO :

Edito 1

AG de l'URAG 2

Enfant trouvé  
à Semousies 3

Actes insolites 4

Les curés de  
Ramousies 5

La savonnerie  
Lanthier 8

La lampe mer-  
veilleuse 7

St Médard et  
Gussignies 8

Les fusillés de  
Colletet 10

Trace d'histoi-  
re: Moneuse 12



Salon de Villers Semeuse (Ardenne) le 1 décembre 2012: Francis, Bernard et Alain

### Quelques outils

Le forum internet: <http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/>

La base de données « actes en ligne » <http://www.rp59.fr>

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'URAG

Notre association est membre de l'Union Régionale des Associations généalogiques du Nord-Pas-de-Calais et de Belgique (URAG).

Cette dernière a tenu son assemblée générale le 7 novembre 2012 dans le bâtiment des Archives de l'État à Mons en Belgique où une salle avait été mise à notre disposition.



Le matin, lors de la visite

Journée bien occupée avec, le matin, visite guidée des archives accompagnés de Monsieur Laurent HONNORÉ, chef de service et, l'après midi, assemblée générale.

Cette visite, très intéressante, nous a permis de découvrir les endroits interdits au public et voir de très précieux documents dont le plus ancien est une charte datée de l'an 965 par laquelle l'empereur d'Allemagne, OTTON 1<sup>er</sup>, confirme l'abbaye de Saint Ghislain dans la possession de biens situés dans la région.

### Quelques renseignements pratiques pour celles et ceux qui voudraient se rendre aux archives de Mons :

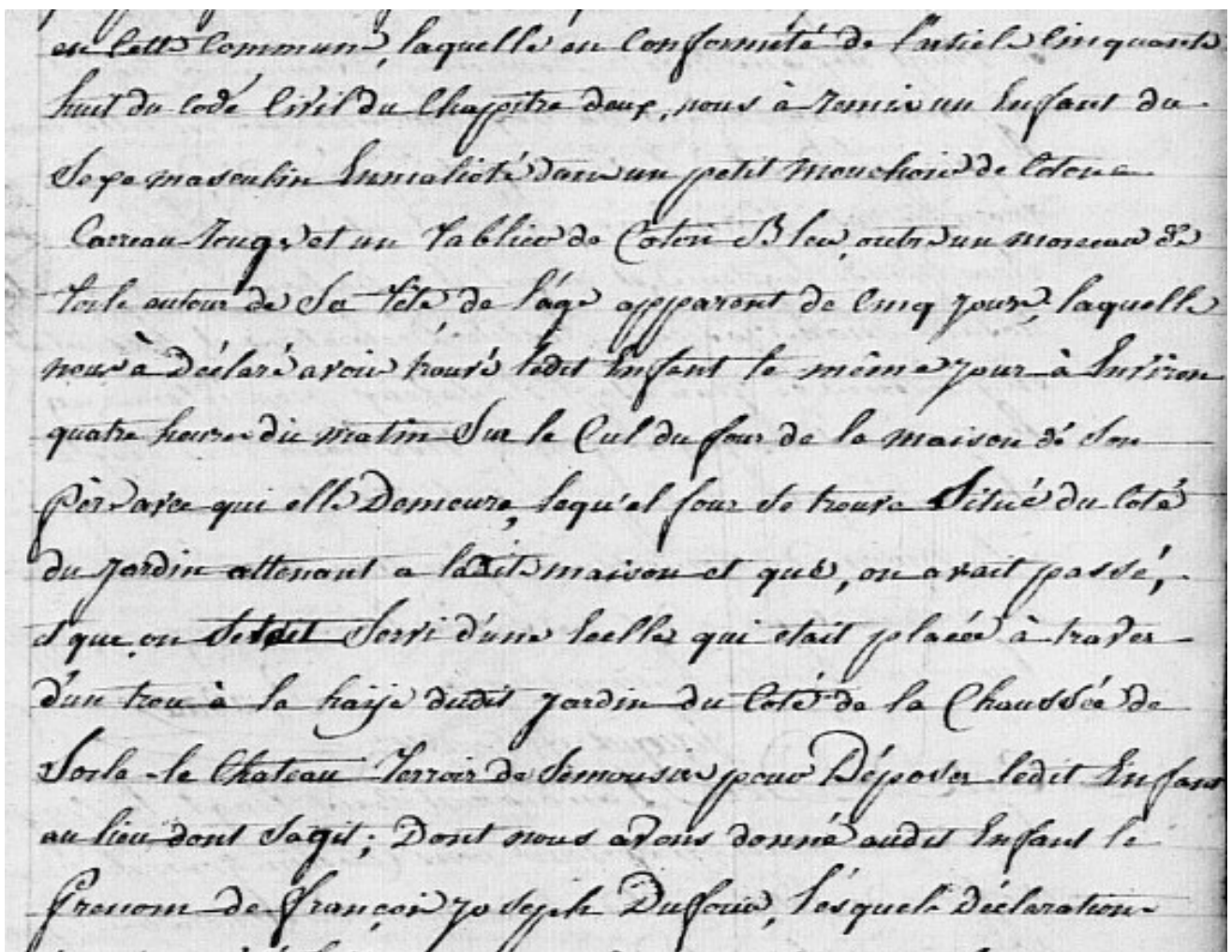
- \* Les archives de l'État à Mons constituent l'une des 19 implantations des Archives de l'État en Belgique ; elles sont situées sur le site des Grands Prés, 66 avenue des Bassins, à environ 2km de la gare.
- \* Elles conservent actuellement quelques 25km d'archives avec une réserve de 25km supplémentaires non encore utilisés pour offrir, à terme, l'archivage de 50km de documents.
- \* Depuis 2009, les registres paroissiaux et d'état civil des diverses provinces belges sont progressivement accessibles sous forme d'images numériques dans les 19 salles de lecture ; ces 19 salles sont toutes interconnectées, ce qui signifie qu'à partir de la salle de Mons, il est possible de consulter des actes des autres provinces.
- \* La salle de Mons est, à ce jour, équipée de 5 ordinateurs connectés par intranet ; notons au passage que les ordinateurs personnels sont admis et même recommandés car les 5 existants ne sont pas suffisants.
- \* Il est timidement envisagé de mettre les actes paroissiaux et d'état civil en ligne sur Internet mais, de l'avis de M. HONNORÉ, ce n'est pas pour demain.

Si vous envisagez de vous rendre à Mons, n'hésitez pas : vous y trouverez le meilleur accueil.



## UN ENFANT TROUVE A SEMOUSIES

L'an 1820 le 30 avril six heures du matin, par-devant nous Célestin Joseph Dupoteau, maire et officier de l'état-civil de la commune de Semousies, département du Nord, arrondissement d'Avesnes, canton idem, est comparu Catherine Joseph Gracien, âgée de 25 ans, journalière, domiciliée en cette commune, laquelle en conformité de l'article 58 du code civil du chapitre deux, nous a remis un enfant du sexe masculin emmailloté dans un petit mouchoir de coton à carreau rouge et un tablier en coton bleu, outre un morceau de toile autour de sa tête, de l'âge apparent de 5 jours, laquelle nous a déclaré avoir trouvé ledit enfant le même jour à environ 4 heures du matin, sur le cul du four de la maison de son père avec qui elle demeure, lequel four se trouve situé du côté du jardin attenant à la dite maison et qu'on avait passé, et on s'était servi d'une xxx qui était placée à travers d'un trou à la haie dudit jardin du côté de la chaussée de Solre-le-Château, terroir de Semousies, pour déposer ledit enfant au lieu dont s'agit; nous avons donc donné au dit enfant le prénom de **François Joseph Dufour**, lesquels déclaration et remise a été faite en présence de Monsieur Jean Baptiste Ravaux, adjoint, âgé de 38 ans, et de Jacques Gravez, garde champêtre, âgé de 43 ans, tous deux domiciliés à Semousies; afin de nous assurer de ladite déclaration sommes transportés et les dits témoins en la dite maison, avons reconnu que la déclaration était véritable. C'est pourquoi nous avons rédigé le présent procès-verbal en présence des soussignés, à la mairie de Semousies le jour mois et an déclaré au principe; la déclarante a dit ne savoir écrire ni signer; pour copie .



est l'acte commun, laquelle en conformité de l'article cinquante  
huit du code civil du chapitre deux, nous a remis un enfant du  
sexe masculin emmailloté dans un petit mouchoir de coton  
à carreau rouge et un tablier de coton bleu, outre un morceau de  
toile autour de sa tête, de l'âge apparent de cinq jours, laquelle  
nous a déclaré avoir trouvé ledit enfant le même jour à environ  
quatre heures du matin sur le cul du four de la maison de son  
père avec qui elle demeure, lequel four se trouve situé du côté  
du jardin attenant à ladite maison et qu'on avait passé,  
et qu'on s'était servi d'une xxx qui était placée à travers  
d'un trou à la haie dudit jardin du côté de la chaussée de  
Solre-le-Château terroir de Semousies pour déposer ledit enfant  
au lieu dont s'agit; dont nous avons donné audit enfant le  
prénom de François Joseph Dufour, lesquels déclaration

## ACTE INSOLITE

F.P. NOEL, curé à Dizy dans l'Aisne, rappelle dans le registre paroissial, les événements de l'année 1789

En 1789 au mois de Mars convocation des Etats généraux  
 En France il y a eu 3 députés du Clergé, 1 de la Noblesse et 2 du tiers Etat.  
 Le 25 juin même année Les députés se sont réunis en  
 assemblée Nationale.  
 Le 14 juillet même année commencement d'une Révolution  
 En France, La Bastille de Paris a été prise par le tiers Etat et  
 dans le mois suivant elle a été fondue. Cette Bastille servait  
 à emprisonner les Nobles et autres. De launay le soir la  
 garnison il a eu la tête tranchée et portée dans les rues  
 de Paris au bout d'une pique.

Le 5 août 1789 L'abolition des Droits Seigneurs  
 Colombiers et garennes ou Lappins.  
 Le même jour suppression des Justices seigneuriales  
 Suppression du casuel des Curés.  
 Le 29<sup>e</sup> même année suppression des Corps  
 Religieux. Leurs biens à la disposition de la Nation  
 et ont été vendus par les administrateurs de Districts à la  
 diligence des procureurs Généraux des Départements.



## LES CURES DE RAMOUSIES

| Nom        | Prénom           | arrivé     | Départ/DC      |
|------------|------------------|------------|----------------|
| DELASAUT   | Jacques          |            |                |
| RAQUET     | Jean             |            |                |
| DEBEHAIGNE | Jean             | 24/06/1504 | 1563           |
| MASQUILIER | Christophe       | 24/06/1666 | 05/1709(+)     |
| PANQUELIN  | Joachim          | 24/06/1709 | 23/07/1744(+)  |
| MEURANT    | Pierre           |            |                |
| DESMARETS  | Henri            | 24/06/1746 | 1751           |
| FRICHE     | Louis            | 24/06/1751 | 1757           |
| WACHE      | Antoine          | 24/06/1757 | 03/11/1759 (+) |
| CARION     | Nicolas          | 1759       | 1760           |
| LIENARD    | Guillaume Marie  | 24/06/1760 | 1764           |
| LAURENT    | Jean François    | 24/06/1764 | 12/08/1776 (+) |
| TRAMPONT   |                  | 1776       | 1777           |
| DELBARE    | Philippe Clément | 24/06/1777 | 1786           |
| LIENARD    | Pierre           | 24/06/1788 | 06/1791        |

Liste des Cures de  
Ramousies anciens et nouveaux

Jacques Delasaut, Cure de Ramousies  
et Jelleries mort en 1564  
Jean Debehaigne entre à la  
Jean 1504 et il est mort en  
1563 Cure de ramousies et  
Jelleries seigneur dudit ramousies

Christophe masquilié Cure  
de Jallij entre aramousies  
à la St Jean 1666 y a demeuré  
vingt ans mort au  
dit ramousies

Jervais Jonghils entre à la  
Cure à la St Jean 1666 décédé  
en 1709 à Ramousies en mai

Joachina Panquelin Cure du  
Brau mon entre à ramousies  
en 1709 à la St Jean 1744  
audit lieu le 23 juillet 1744  
deux ans de dévotion de pa  
ntre pierre jor meurant

Henri Joseph Desmaret Cure de  
Jelleries entre à ramousies à la  
Jean 1746 il y a demeuré cinq  
ans mort à Annex Lambraij

Louis Friche Cure de bus en ar  
entre à ramousies à la St Jean  
1751 il y a demeuré six ans  
mort à ecar main

Antoine Joseph Wache Cure de  
Ramaucour entre aramousies  
en 1757 à la St Jean il est mort  
le trois novembre 1759

Nicolas jor: Carion Deservitour

146 Dernier

Guillaume Maria Liezard  
prokneur au Collège d'avennes  
entre aramousies, à la St Jean  
1760. y a demeuré quatre ans  
ensuite Cure de Jelleries le 10 novembre

Jean François Laurent vicair  
St Martin à Lambraij  
entre aramousies à la St Jean  
1764 il est décédé le deux  
d'août 1796

Trampont Deservitour

Philippe Clément jor Delbare  
de mambey de servitour à  
Oraillien court les Lambraij entre  
à Ramousies à la St Jean 1777  
il y a demeuré onze ans ensuite  
Cure à Carville

Maitre Liezard entre à  
Ramousies à la St Jean 1788  
il est mort le 10 novembre de juin  
1791

## La savonnerie Lanthier à Hautmont

Une pierre taillée portant la date de 1741 ainsi que deux vagues croisées, emblème des brasseurs, figuraient encore, voici quelques années, au dessus de la porte de l'ancienne savonnerie Lanthier sur l'élévation antérieure et attestent la lointaine vocation brassicole de cet édifice, ancienne dépendance de l'abbaye bénédictine.

L'histoire de la savonnerie, située au bord de la Sambre, est en effet étroitement liée à celle des brasseries de la ville d'HAUTMONT et de son abbaye.

Les brasseries foisonnaient dans la ville comme rue Marcel AIME, à GRATTIERE, ou encore rue de Sous le Bois appartenant aux de HARVENG puis rachetée en 1936 par la famille COGNIOT, également celle de la rue du Clos qui deviendra plus tard l'usine de construction mécanique SA PAQUET.

En 1888 les frères et sœurs DARTEVELLE dirigent une brasserie malterie qui sera en partie détruite durant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Elle tient par la suite lieu d'entrepôt de farine, et en 1935 Mme CHRETIEN y établit un atelier de teinturerie et de nettoyage par benzine.

C'est vers 1848 que les établissements Lanthier y fabriquent du savon et dérivés, de l'ensimage pour l'industrie textile et de l'huile de coupe pour la métallurgie.

**L'entreprise devint plus tard « les huileries hautmontoises » retraitant les huiles usées et fabriquant de la graisse pour l'alimentation jusqu'en 1997.**

Ces photos témoignent de l'évolution des bâtiments au cours des siècles.



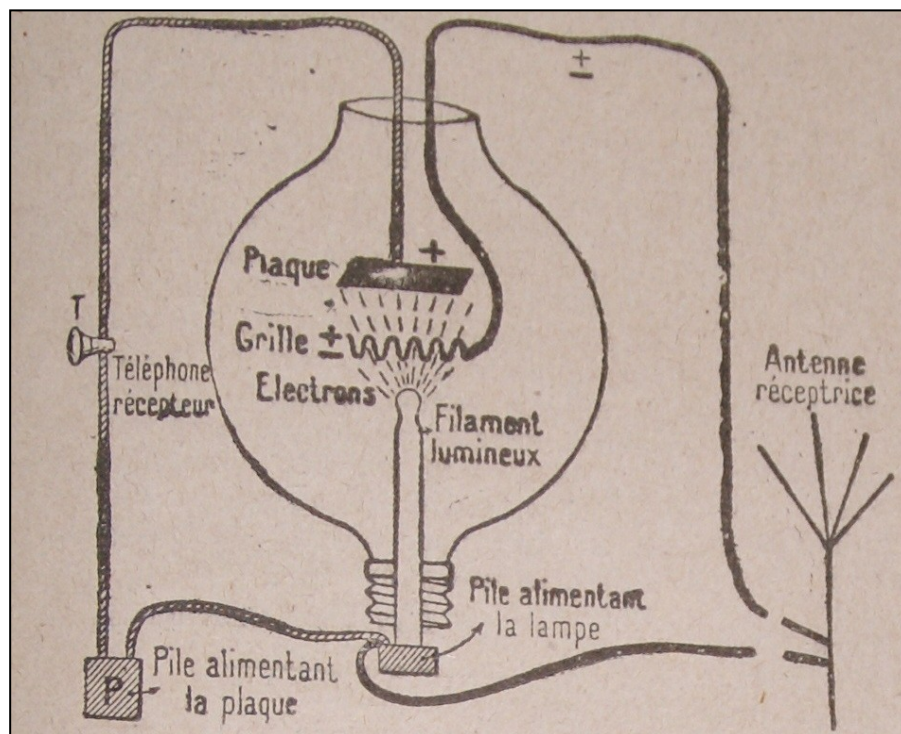
*Vue de l'entrée de la brasserie, début XX<sup>e</sup> siècle*



## La lampe merveilleuse

Avant la grande guerre la TSF fonctionnait par la production des ondes entretenues dont la fréquence de vibrations par seconde (10.000) ne permettait pas à l'oreille humaine de percevoir correctement les sons, 25.000 à 30.000 vibrations étant nécessaires.

D'origine américaine la lampe électrique va révolutionner la technique de la TSF et de la téléphonie sans fil et sous-marine.



Sur le schéma ci-dessous un filament incandescent projette des électrons qui, passant à travers la grille, vont frapper la plaque et établissent la liaison avec le filament se réunissant à la pile : le courant passe ! la lampe dite « tube à vide amplificateur » est née. Elle constitue un relais permettant au poste récepteur de faire passer les oscillations vers l'antenne en les amplifiant avec la multiplication des lampes (3 ou 4).

Pour les armées le plus grand bénéfice de cette lampe est de permettre des liaisons audibles comme celles qui ont pu être entendues en 1917 entre ARLINGTON, près de NEW YORK, et les officiers de la Tour Eiffel, soit à une distance de 6.000 Km.

« Avant peu », déclare F HONORE, « on construira des appareils de téléphonie sans fil à petite portée, grands comme une boîte magneto qui permettront aux parisiens qui vont à ST GERMAIN de causer, tout au long de la route, avec son bureau de PARIS et continuer la conversation chez eux sans attendre une autre communication » ; le « portable » était né...

(source : l' Illustration du 8 septembre 1917 )



## SAINT MEDARD – Patron de GUSSIGNIES

Le 8 Juin, l'église commémore le souvenir de la mort de St Médard, évêque de Noyon et de Tournai.

Lors de la grand'messe, à la fin de la cérémonie, les paroissiens vont en procession baiser les reliques du Saint. C'est pour eux le moment de croiser le regard énigmatique du buste polychrome placé au dessus de l'autel latéral droit.

Médard est né en 457 à Salency, près de Noyon. Ses parents s'appelaient Nétard et Pratagie. Ils étaient les propriétaires d'un riche domaine.

Le pays était occupé par les Francs saliens, gouverné par le roi Childéric.

Encore enfant, Médard fut présenté à l'évêque du Vermandois, Saint Quentin, pour être admis dans son école épiscopale d'Augusta (ancienne cité de Saint Quentin). Là, les clercs et futurs clercs vivaient en commun avec l'évêque, partageaient son repas et parfaisaient à son contact leur formation. L'enseignement reprenait la lecture des textes sacrés, le chant des psaumes et des hymnes. Mais pour aider l'évêque dans les fonctions administratives qui étaient les siennes, les futurs clercs devaient s'initier au notariat. La bureaucratie épiscopale était importante puisque l'évêque délivrait des titres d'ordination et des lettres pour les futurs clercs en voyage et faisait dresser des actes de vente et des testaments.

Dans cette école, Médard eut pour ami Eleuthère. Ensemble, ils devinrent clercs. Médard prédit à son brillant ami, originaire de Tournai, qu'il remplirait un jour les fonctions de Comte et qu'à l'âge de 30 ans, il deviendrait SUMMUS DEI PONTIFEX, c'est-à-dire évêque. Quelques années après, Eleuthère reçut effectivement le sacre des mains du métropolitain de la Belgique, l'évêque de Reims, Saint Rémy. Eleuthère reçut la charge de la ville de Tournai, ancienne capitale des peuples mérovingiens et ville royale de Childéric. Avant de quitter l'ancienne capitale du royaume franc, Clovis, devenu roi, confia à Eleuthère, l'administration de la civitas Turnacensium (cité des Tournaisiens) et devint ainsi Comte.

Médard, lui aussi, accéda aux plus hautes dignités. Ses mérites et sa science lui permirent de gravir les uns après les autres les échelons de la cléricature. Ordonné prêtre, il brilla par le respect et l'obéissance envers ses supérieurs, par la charité et le zèle envers son prochain, la bonté envers les pauvres, la patience dans les épreuves et une profonde humilité. Longtemps, il refusa l'évêché du Vermandois ; mais, enfin, il en accepta la direction et fixa son siège à Noyon, ville admirablement fortifiée et qui remplaçait la cité d'Augusta des Véromandues, détruite par les vandales (406) et les Huns (451).

C'est au début de son épiscopat que Clovis dont il était l'aîné de quelques années (né en 446) et qui fut proclamé roi des Francs saliens à l'âge de 15 ans, fut séduit par la renommée de la « toute belle et toute sage » nièce du roi des Burgondes. Clovis demanda en mariage Clotilde. Celle-ci était chrétienne et poussa certainement son jeune mari à se convertir. Ce serait au cours de la bataille contre les Alamans (Tolbiac) que Clovis aurait fait vœu de rallier la foi de sa femme, si son Dieu lui donnait la victoire.



Eglise Saint Médard



Vainqueur, Clovis fut initié à la foi catholique par Saint-Waast et baptisé à Reims par Saint Rémy.

Médard fut le témoin de ce tournant historique décisif. En effet, Clovis se trouva être à la fin du Vème siècle, le seul chef d'état dans tout l'occident qui fut catholique. Le clergé comprit toute l'importance de l'événement qu'il avait d'ailleurs préparé au mieux et vit, dans le païen d'hier, un nouvel allié. Le baptême valut au rusé monarque la sympathie de Médard.

Par l'évêque, le roi des Francs s'assurait la soumission des populations gallo-romaines, des grands propriétaires fonciers. Dans le désarroi universel, au milieu de l'écroulement des institutions politiques et administratives du monde romain, l'épiscopat demeurait la seule force morale.

Saint Médard fut un de ces évêques qui s'efforça de protéger la vertu du peuple qui lui était confié. Dans ce pays dont il était originaire, à Salency, il fonda une dotation qui se transforma en fête. Il convenait de remettre à la jeune fille la plus vertueuse du pays une forte somme d'argent.

Au cours d'une grande fête religieuse, la fête de la Rosière, Médard récompensait cette jeune vierge. Il eut le bonheur, dit-on, de décerner pour la première fois cette distinction à sa sœur, aux acclamations de toute la contrée.

À l'invitation du roi Clovis, Médard s'est rendu à Orléans, au grand concile des évêques de la Gaule. Le roi voulait leur confier des instructions précises pour l'administration des villes et des provinces dont ils avaient déjà la charge spirituelle. L'alliance du trône et de l'autel était ainsi scellée.

Prématurément, à l'âge de 45 ans, Clovis mourut le 27 Novembre 511. Il laissait quatre enfants jeunes mais en état de lui succéder d'emblée. Tous ses fils avaient atteint la majorité salique. Ils se partagèrent le royaume selon la coutume franque. Childéric s'installa à Paris, Clodomir à Orléans, Clotaire à Soissons, Thierry à Reims.

L'évêché de MEDARD fit partie du lot de Clotaire, le plus jeune des rois. Noyon, proche de la capitale royale devint un évêché important du nouveau royaume de Neustrie.

Le rayonnement de MEDARD et son prestige en furent encore renforcés d'autant plus que le roi était souvent absent. Celui-ci guerroyait tantôt contre ses frères, tantôt avec eux pour poursuivre les guerres commencées par son père.

Après l'assassinat de son ami l'évêque de Tournai, Eleuthère, faute de candidats, Clotaire, le roi, appuya une demande auprès de Rémy le métropolitain qui accepta de déroger à la règle canonique de l'unicité des évêques

Ainsi, les évêchés de Noyon et de Tournai furent placés sous la seule autorité de MEDARD. L'union de ces deux villes épiscopales se maintiendra durant 600 ans environ, jusqu'au pontificat de Simon (1446).

Durant les dernières années de sa longue vie, Médard s'employa à instruire et à convertir ce peuple du nord qui lui avait tant fait confiance.

Il décéda le 8 juin à 545 à l'âge de 88 ans, quelques jours après le décès de la femme de Clovis, Clotilde. Le roi Clotaire porta les restes de Médard sur ses épaules, les ensevelit avec grand honneur à Soissons et jeta, auprès de son tombeau, les fondements d'une basilique qu'acheva et orna, dans la suite, son fils Sigebert, l'époux de la reine Brunehaut

Le nouvel évêque, Gerry éleva à Cambrai une basilique qu'il dédia à Saint Médard. Saint Gerry occupa le siège épiscopal de Cambrai pendant 39 ans. Après sa mort, il fut enterré dans la basilique Saint Médard qu'il avait fait construire.

Sans en avoir aucune preuve réelle, on peut penser que la fondation du village de Gussignies et la dédicace de son église eurent lieu entre le décès de Médard (545) et le décès de Géry (619).

## 1918 - LES FUSILLES DE COLLERET

Georges DUBUT, dans « Mémoires d'un Bourgeois de Maubeuge », nous fait ce récit :

« Ce matin à 10h (le 04/05/1918), tandis que les gendarmes boches interdisaient aux passants l'accès à la porte de Mons, un peloton fusillait, dans les fossés des remparts, trois héroïques habitants de Colleret : Marcel Géhin, 22 ans, Jules Nicolas, 32 ans, tous deux célibataires, et Eugène Debruxelles, 42 ans, père de trois enfants.

Le 24/11/1917, Marcel Géhin avait ramassé dans une prairie, auprès de sa maison, un léger panier d'osier suspendu à un ballonnet rouge et contenant un pigeon voyageur, un numéro du petit Parisien, un questionnaire à remplir, émanant de l'autorité militaire française, un tube d'aluminium et un dessin indiquant la façon de remettre le tube dans le porte-dépêche suspendu à la patte de l'oiseau. Le soir même, aidé de ses amis, Jules Nicolas et Camille Vignon, jeune évacué de Saint Quentin, il rassembla les renseignements qu'il pouvait donner et le lendemain le pigeon fut remis en liberté. Les amis s'étaient juré le secret; malheureusement le journal français passa de main en main, un autre pigeon tomba dans la commune et fut tué. Quelques indiscretions mirent en éveil la méfiance allemande et les arrestations se multiplièrent dans le village. Une vingtaine de personnes furent incarcérées (1), tant dans les prisons d'Hautmont que dans celle de Maubeuge, et furent livrées, sans défense, à tout ce que peuvent inventer la méchanceté et la haine. Après un premier interrogatoire, un des prévenus, Jules Houssin, conseiller municipal, ne se sentant pas la force d'en subir un second, se pendit dans sa cellule. Un jeune étudiant, Eugène Féron, qui avait un jour rencontré les accusés sortant du tribunal militaire de la rue de la mairie, m'assurait qu'il ne pourrait jamais oublier les yeux égarés et l'expression d'indicible souffrance de ces malheureux. Il est d'ailleurs de notoriété publique qu'on ne peut passer devant ce tribunal maudit sans entendre des cris et des gémissements, les interrogatoires n'allant jamais sans injures, menaces, coups de cravache ou de crosse de fusil.

Les prisonniers de Colleret attendirent jusqu'au 20 avril pour être fixés sur leur sort; ils subirent alors une parodie de jugement rendu par douze officiers siégeant à la kommandantur de Maubeuge. En plus des trois victimes fusillées ce matin, la peine de mort fut aussi prononcée contre Marthe Géhin, la sœur de Marcel. leur mère, Madame Géhin, Camille Vignon dont les seize ans avaient sauvé la vie, M. et Mme Maufroid, furent condamnés à 15 ans de prison. La peine de Marthe Géhin fut commuée en travaux forcés et la population qui suivait anxieusement les phases de cet horrible drame, espérait que les condamnations à mort ne seraient pas ratifiées par le grand Etat-major allemand. Il n'en fut rien et le 3 mai, Géhin, Nicolas et Debruxelles, réunis pour la première fois, se trouvaient dans un local au-dessus de la porte de Mons, quand on leur apprit qu'ils seraient exécutés le lendemain. Un seul cri de défi jaillit de leur poitrine: "Vive la France".

A la caserne F (Joyeuse) où ils passèrent leurs dernières heures, ils purent être un peu réconfortés par les agents de police Noireau, Malbrancq et Philippe qui leur apportèrent des vivres dus à l'initiative du commissaire Parsy et à la compassion des habitants. La mère et la sœur Géhin lui rendirent visite et l'on devine ce qui se passa dans le cœur de ces braves gens qui se raidissaient pour se cacher mutuellement leur désespoir. Le juge allemand ayant réclamé un prêtre, à 6h du soir, M. Blaugy, vicaire de la paroisse, se rendit auprès des prisonniers et les confessa. Il eut à peine besoin de les encourager tant il les trouva résignés, Nicolas surtout, si lucide qu'on aurait pu oublier, en lui causant, le terrible sort qui l'attendait.

Resté seuls, les condamnés employèrent leurs dernières minutes à écrire à leurs parents des lettres (2) qui témoignent à quelle grandeur d'âme peuvent atteindre de simples paysans quand l'amour de la patrie et de la famille les soulève.

Puis ce fut M. l'abbé Blaugy qui, ce matin, leur porta la communion. Jean Willemain l'accompagnait et m'a donné un récit tout empreint de l'émotion que cette dernière entrevue lui a laissée : "Il est 6h 1/2 du matin. Nous arrivons à la caserne. Dans un bâtiment, qui avait servi de réfectoire aux troupes françaises, se trouvent les trois condamnés. Un autre civil et quelques allemands sont détenus dans la même salle. Au moment où nous entrons, Jules Nicolas et Marcel Géhin soutiennent Debruxelles qui est malade et qui subit les plus cruelles tortures morales à la pensée de laisser des enfants en bas-âge. Les deux jeunes gens le déposent sur un mauvais grabat et viennent s'agenouiller près de la table où est posé le Saint-Sacrement. On commence alors les prières liturgiques, Nicolas lisant d'une voix ferme avec M. Blaugy. Les condamnés reçoivent la sainte communion et, par la voix du prêtre, font généreusement le sacrifice de leur vie. On récite encore quelques prières, puis M Blaugy se lève et leur demande de les embrasser au nom de leur famille. Tous deux, nous recevons cette suprême étreinte. La pensée des chers parents auxquels ils ont été arrachés cause aux pauvres victimes un moment de défaillance. Des larmes sillonnent leurs joues et nous sommes obligés de nous maîtriser pour réconforter ceux qui sont aux portes de l'éternité.



Jules Nicolas remet alors les lettres d'adieu à M. Blaugy; il exprime ses dernières volontés et celles de ses compagnons d'infortune : que les corps soient ramenés à Colletet (tout cela avec un héroïque sang-froid) et nous donne une dernière poignée de mains en disant ces simples mots : "c'est pour la France ". Encore une fois M. Blaugy bénit les condamnés, puis nous partons sans jeter nos regards en arrière, trop émus pour ajouter une parole."

4 mai 1918. Signé: un témoin oculaire, Jean Willemain, sacristain de la paroisse St Pierre à Maubeuge.

Pour se rendre sur les lieux de l'exécution, les prisonniers durent gravir, nouveau calvaire, le grand escalier de bois qui se trouve près du rempart, entre la caserne d'artillerie et la caserne Joyeuse, puis en descendre un autre qui les conduisit dans les fortifications, au pied d'un mur, où trois poteaux avaient été préparés.

Parmi les autorités allemandes qui assistèrent à l'exécution, se trouvaient le juge Rodof, plusieurs officiers et le docteur Besser, médecin-chef de la Kommandantur. Les corps, après avoir été mis en bière par les soldats et chargés sur un camion, ont rejoint, par les remparts, sur la route de Pont-Allant, puis le cimetière de Maubeuge où ils ont été inhumés dans une nouvelle annexe, à proximité des tombes de St Quentin et des prisonniers de guerre.

L'autorité allemande ne permit pas le transfert à Colletet des corps des suppliciés et pendant trois jours les abords de leur fosse ont été sévèrement interdits. Le 7 mai la municipalité put enfin faire déposer des couronnes sur les tombes qui depuis furent toujours fleuries. Quant aux lettres remises à M. Blaugy, un policier allemand les lui enleva et les familles n'en eurent connaissance que deux mois plus tard. »

- (1) noms des personnes arrêtées de décembre à mars: M. et Mme Pierre Pontet, concierges du château de Branleux, M. et Mme Albert Suzant, Victor Suzant, M. et Mme Julien Maufroy, MM René Walty, Letoret, Mme Lagneaux, M. et Mme Gustave Géhin et leurs enfants Marcel et Marthe, M. Eugène Wibaux, Jules Nicolas et Mme Gustave Géhin, M. Camille Vignon, MM Debruxelles père et fils, Jules Houssin.
- (2) Lettre d'Eugène Debruxelles à son épouse: "Chère femme, chers parents. Aussi bien que moi vous savez que je suis innocent. je vous demande en grâce d'avoir soin de mes pauvres petits enfants. N'oubliez pas de leur faire connaître ce qu'était leur père. Chère femme, vous savez mieux que tout autre ce que j'étais pour vous. Dites à mes sœurs de ne pas oublier mes vieux parents. Moi, je vais mourir en chrétien, j'ai eu la visite d'un prêtre et j'ai fait mon devoir. Pour élever mes chères petites, j'aurais été insuffisant car je suis paralysé des deux bras depuis plus de six semaines. On doit me donner à manger; mes bras sont complètement desséchés. Mettez toutes nos affaires en ordre. Dites à M. D.. la lâche trahison qu'on a faite contre moi; qu'il ait pitié de vous et des enfants. Chère femme, chers enfants, chers parents, je vous embrasse ainsi que toute votre famille et je vous dis adieu à tous pour toujours. Priez pour moi. Votre mari, père et fils qui vous aimait tendrement." Signé : Eugène Debruxelles.

Les trois fusillés obtiendront la croix de guerre avec palme, et la légion d'honneur. Ce ne fut pas le cas de Julien Houssin.

GEHIN Marcel, né le 24/07/1896 à Colletet, demeurant 86 route nationale à Colletet. Monteur à Baume-Marpent. Condamné à mort pour espionnage par le conseil de guerre allemand de Maubeuge le 19/04/1918, et fusillé à Maubeuge le 04/05/1918. Croix de guerre avec palme. Citation du Maréchal Pétain du 09/07/1919. Chevalier de la légion d'honneur à titre posthume par décret du 26/03/1924.

NICOLAS Jules Léon, né le 12/04/1885 à Colletet, y demeurant. Magasinier à l'usine Le-grand-Vautier à Rousies. Participe à Colletet à l'envoi de renseignements sur l'ennemi à l'armée Française par pigeon voyageur. Arrêté le 24/01/1918 pour espionnage, condamné à mort le 19/04/1918, et fusillé à Maubeuge le 04/05/1918. Cité à l'ordre de l'armée le 09/07/1919. Chevalier de la légion d'honneur à titre posthume par décret du 26/03/1924.

DEBRUXELLES Eugène Amand Joseph, né le 11/02/1871 à Blicquy (Belgique), nationalité belge. Journalier demeurant à Colletet. Dispensé du service militaire en Belgique, ayant tiré un bon numéro. A participé à l'envoi aux armées alliées, par pigeon voyageur déposé par avion, de renseignements d'ordre militaire. Fut arrêté le 20/02/1918 pour espionnage, condamné à mort le 19/04/1918. A la suite de mauvais traitements subis en prison à Maubeuge, était devenu paralysé des deux bras. Croix de guerre avec palme. Citation du Maréchal Pétain du 09/07/1919. Chevalier de la légion d'honneur à titre posthume par décret du 26/03/1924.

HOUSSIN Julien, né le 19/06/1859 à Papeux (02), gérant, conseiller municipal de Colletet. Arrêté pour espionnage, et après un premier interrogatoire musclé, ne se sentant pas la force d'en subir un second, se pendit dans sa cellule le 17/03/1918.



# TRACES D'HISTOIRE

Dans notre série Traces d'histoire, nous remontons à nouveau le temps pour retrouver les années où le calendrier républicain avait cours.

Bien souvent, une recherche marquante me donne le fil du sujet.

Cette fois, l'occasion me fut donnée de rechercher le passé d'une vieille cense, acquise par une connaissance, et qui semble donner quelques sueurs froides aux anciens du « pays ». La découverte de premières données dans la base Mérimée de la DRAC atteste du passé et de l'usage très ancien des lieux. Un puits sans protection au pied de l'escalier de la cave, la découverte d'un vieux portrait étrange parmi d'autres objets et il n'en faut pas plus pour creuser l'histoire du hameau...

## Sous le directoire : de vrais coupables en notre région

Le directoire est une période forte de l'histoire de France. Notre région n'a rien à envier des autres territoires. La guillotine est facilement dressée. Pas toujours pour un vil usage ...

La vie était très pénible pour tous, les esprits échauffés de la plupart ne sont rien par rapport au comportement d'autres. A force de dérives faces à « ceux de la noblesse » et plus généralement de ceux qui détiennent le « pouvoir d'argent », notre région subissait les exactions de bandits de grand chemin parmi les plus sanguinaires de l'histoire de France.

C'est principalement le nom de l'un de leurs chefs que l'on connaît de nos jours : **MONEUSE**.

\*

\*   \*

## MONEUSE

### La bande et le sort de ses membres :

Barthélémy SAUSSEZ, l'un des premiers lieutenants de MONEUSE sera rapidement arrêté et condamné à mort. Toutefois, dans l'attente de la mort, il deviendra voisin de cellule de son ancien chef. Croyant échapper au bourreau en l'apprenant, il ne se priva pas de fournir de multiples preuves. Le bourreau ne l'entendit pas de cette oreille. Cuic !

Jean-Joseph TROIGNON, de La Flamengrie, est soupçonné d'assassinat par la rumeur publique dès 1795. Lieutenant de MONEUSE, il succède en ce poste à Barthélémy SAUSSEZ, Dans de mystérieuses circonstances, il disparaît en prison.

Pierre FRANCOIS, dit « La Mouche », reprend la suite de TROIGNON. Le cerveau pas plus gros que celui de l'animal dont il porte le surnom, la maréchaussée ne manque pas de l'arrêter, toutefois pour un délit bien mineur par rapport à ses exactions en bande organisée. Condamné « à 2 heures d'exposition et quatre ans de prison », cela ne l'assagit pas. Libéré après la mort de MONEUSE, il reprend ses funestes activités et sera condamné à mort pour assassinat. Il sera décapité en 1807 sur la place de Mons.

Le 12 février 1797 (23 pluviôse An V), vers 4 heures du soir, par son arrestation, prenait fin le périple du plus fameux brigand de toute la contrée : Antoine Joseph MONEUSE. Deux de ses acolytes sont aussi faits prisonniers :

Alexandre BUISSERET, dit Montgros, demeurait à Frameries où il exerçait la profession de charbonnier.

Nicolas Joseph GERIN, dit « Jean-Pierre de Ciply », dernier lieutenant de MONEUSE. Bien jeune pour une telle fonction (natif de Ciply vers 1778), il avait pourtant à sa prise de poste ce que nous appellerions de nos jours un casier judiciaire gros comme un dictionnaire ! Jugé et condamné à mort à Mons, rejugé à la cour d'appel de Douai après son appel, il aura le même sort que MONEUSE : l'échafaud, le 18 juin 1798 à Douai.

Le tenancier du cabaret dont la maréchaussée venait de prendre l'assaut, le sieur ALLART, cabaretier à Petit-Quévy, fut aussi embarqué dans cette affaire :

Il était suspecté de donner la retraite à ce trio infernal.

(Nous aurons l'occasion de voir plus loin les conditions de leur arrestation.)

MONEUSE et sa bande avaient pour territoires l'Avesnois et celui situé de nos jours de en Hainaut, de l'autre côté de la frontière belge. Bon Dieu de jour et véritable démon la nuit, le chef de bande menait joyeuse vie aux yeux de tous, courait jupons de manière invétérée. L'argent mal acquis lui permettait de payer rubis sur l'ongle filles de grande vie comme ses consommations. Cela le plaça temporairement à l'abri de toute dénonciation.

### L'affaire du passeport

Paraissant si bon aux yeux de tous, les autorités de l'époque (le comité de surveillance), habituellement si suspicieuses et à la recherche de ce qu'ils considéraient comme étant l'ennemi à éradiquer, n'ont pas hésitées à délivrer à MONEUSE un passeport validé par 2 gros cachets et paraphé de pas moins de 5 signatures !

*" Liberté Egalité*

*"République Française, une et indivisible.*

*"Municipalité de Saint Vaast les Vallées , canton de Bavay , district du Quesnoy , département du Nord.*

*"Laissez passer le citoyen Antoine-Joseph Moneuse du dit Saint Vaast les Vallées ; taille de cinq pieds, cinq pouces, cheveux et sourcils noirs châains, nez long, bouche ordinaire, menton un peu long ; donnez-lui aide et assistance au besoin allant dans l'intérieur de la République Française ".*

Le dit passeport, presque plus vrai que nature, plaçait notre chef de bande en situation de force et lui ouvrait bien des portes.

Pourquoi, avec ce titre, se priver d'écumer la contrée ?

### Généalogie et jeunesse tumultueuse de MONEUSE :

C'est à un historien belge, Th. Bernier, que nous devons les données.

(Au passage, toutes mes félicitations pour sa perspicacité et ses multiples consultations de documents historiques, avec pour résultat cet admirable reconstitution.)

Le grand-père de MONEUSE, de Nieppes (près d'Armentières), était tisserand .... mais aussi voleur ! Ayant pillé les trunks d'une église, il purgeait 14 ans de fer à la prison de Saint-Omer. Y mourant, cette dernière fut sa dernière demeure.

Le père de MONEUSE, prénommé Antoine, parfois rapporté comme meunier, quittant l'armentierois vers 1763, devint meunier à Marly, face aux « fourches patibulaires de Valenciennes » (voir source et origines de cette appellation en fin d'article : La croix aux ceps) De quoi faire réfléchir plus d'un être humain tenté par le brigandage... Marié à Catherine Joseph MOREAU, le comportement honorable n'est toujours pas de mise au sein de la famille, nous le reverrons plus loin. En 1776, le couple quitte donc Marly, lieu au combien pesant et rejoint Saint-Vaast-la-vallée. Du mariage naquirent quatre garçons et une fille :

. Antoine Joseph MONEUSE, né à Marly en 1768, bandit de grand chemin, chef de bande, objet de ce texte,

. Martin Joseph MONEUSE, né le 11 septembre 1773 à Marly, décédé en 1863, âgé de 90 ans,

(Nous trouvons sont mariage à Saint-Vaast-la-vallée le 26/10/1797)

. Hypolyte MONEUSE, né vers 1776, décédé en 1840. Il était horloger,

. Adélaïde Joseph MONEUSE, née 03/06/1776 à Saint-Vaast-la-vallée, [à noter que son parrain (son « bel



oncle ») exerce la profession de cavalier de maréchaussée à Bavay...), son père étant meunier], mariée en cette même commune le 27/06/1804

Baptême  
L'an mil Sept Cent Soixante Seize le Trois de  
juin Est né à Sept heures du matin Et fut  
baptisé à quatre heures après midi De la  
même journée Adolphe Joseph MONEUSE fils  
de Antoine MONEUSE meunier de profession  
Et de Catherine Joseph MORAN Son épouse  
Legitime de cette paroisse parain Henry Guillaume  
Poullet de la paroisse de Bavay Cavalier de  
maréchaussée de profession Et bel oncle de  
L'Enfant marianne martienne MORAN de la  
paroisse de Bavay Et l'ont à L'Enfant qui  
ont signé ainsi que le père Antoine MONEUSE  
Henry Guillaume Poullet  
La mère de Martienne + Moran  
Et de cette curé de St Vaast

A gauche, la signature d'Antoine MONEUSE

. Pierre-François MONEUSE, né le 11/07/1778 à Saint-Vaast-la-vallée, décédé en 1850.

Baptême  
L'an mil Sept Cent Soixante Dix huit Le onzième de juillet  
Est né à Sept heures du matin Et fut baptisé à huit heures  
du soir de la même journée Pierre François Joseph  
MONEUSE fils de Antoine MONEUSE meunier de profession  
Et de Catherine Joseph MORAN Son épouse  
Legitime de cette paroisse parain Constant Joseph  
MORAN Laboureur de profession de cette paroisse  
marianne Catherine Joseph L'Englot de la paroisse  
de Gommegnies qui ont signé ainsi que le père  
Antoine MONEUSE Constant Joseph MORAN  
m.p. de la curé de St Vaast

A remarquer, ci-dessus la signature d'Antoine Moneuse

Si l'ainé de famille laissé des traces indélébiles au sein de la Justice, rien n'est à reprocher à ses frères cadets ni sa sœur.

Le père de MONEUSE perdit la vie d'un coup de sabre reçu lors d'une mystérieuse rixe avec un voisin. La rixe était née de la dispute d'un champ !

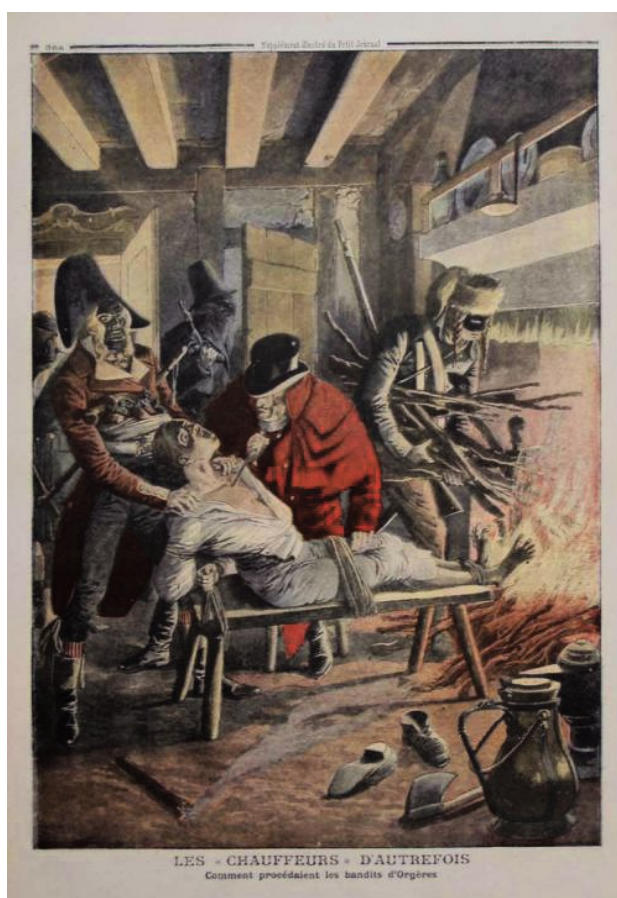
Devinez quel sera le comportement de la veuve, apprenant le décès de son époux par la bouche de l'encore jeune Antoine Joseph MONEUSE (de retour de l'école, à Bavay) :

« Celle-ci, se rendant immédiatement compte de tous les ennuis que cette mort allait lui causer et des frais surtout qu'elle allait devoir faire, refusa de reconnaître officiellement le corps de son époux. En conséquence, celui-ci fut enterré par la commune. » !

Rien de moins ...

La vie à Saint-Vaast-la-vallée ne montra donc que de mauvais exemples à notre jeune malfrat en puissance. A force de disputes régulières et sanglantes, MONEUSE prit alors le large, semble t'il « absorbé » par une troupe non moins sanguinaire. C'est auprès de SALEMBIER, le trop célèbre chef de bande « des chauffeurs du Nord », que l'on retrouve la trace de MONEUSE, dans la région de Lille.

La légende lui prête même sa participation aux massacres de septembre. Est-ce bien réel ? Aucune trace ne permet de l'affirmer ; nous dirons donc légende.



N'oublions pas que nos frontières vécurent de dures années, comme je le décrivais dans mon historique du régime suisse de Reinach (revue n°2 – mars 2011), jusqu'au 20 août 1792.

Dans ses conditions, passer la frontière avec un butin ne pouvait l'être qu'en cachette, et systématiquement au péril de sa vie.

En 1795, les traces deviennent de véritables certitudes. Le revoici donc « en haut de l'affiche », en Avesnois.

Mais qu'à t'il donc fait ?

## ***La folle aventure d'une bande***

Avant de voir la chronologie des faits, il est nécessaire de se plonger dans le mode opératoire de la bande.

Le recrutement se faisait parmi les plus vils des plus vils. Aussi, leur lieu de vie ne pouvait être un même lieu, mais réparti dans de multiples hameaux.

Se réunir est pourtant nécessaire car, à l'évidence, chaque expédition était l'objet de repérages dont les résultats étaient étudiés en divers endroits.

N'oublions pas que la dénonciation est une pratique journalière en cette période révolutionnaire, les lieux de préparation des expéditions ne devaient en aucun cas être découverts.

### **Codage /décodage : déjà !**

C'est l'opposé d'une armée. Et pourtant ! Un code est mis en place... La lecture et l'écriture ne sont pas encore coutumiers, et encore moins dans ce monde de malfrats. En revanche, nous avons vu que le chef de bande menait grande vie. La fréquentation de cabarets était donc évidente. C'est un lieu où l'on y boit, où l'on y joue. C'est donc tout naturellement que le jeu de carte et ses figures seront choisis pour codage.

A chaque lieu de regroupement sera attribuée une carte :

- \* As de pique, à La Flamengrie , chez Jean TROIGNON,
- \* Valet de pique, à Ciply, chez Nicolas GUERIN,
- \* As de carreau, à Pâturages, chez BUISSERET,
- \* Roi de carreau, à Fayt-le-franc, chez Alexis MICHEZ,
- \* Roi de cœur, à Petit-Quévy , chez Joseph ALLARD,
- \* Dame de cœur, à Dour , chez Simmone R..., dite « La Merluette
- \* Valet de cœur, à Roisies, chez Pierre FRANCOIS, dit « La Mouche »,
- \* Roi de trèfle, à Eugies , chez François CIRIEZ,

Pas question de séjourner trop longtemps aux abords du point de rendez-vous.

Séjourner dans un cabaret était chose simple et discrète. Y jouer était logique. Au dos de la carte, une date, un chiffre. La carte désignait le lieu, la date était suivie d'un chiffre correspondant à l'heure du rendez-vous. Parce que les jeux de cartes avaient longue vie, plusieurs cartes seront retrouvées. Voici notre code ... décodé.

D'ailleurs, le chef de bande est superstitieux, le moindre présage le met en émoi. Outre le 13 de chaque mois, interdit d'emblée, il faut pouvoir stopper les rencontres. A la moindre alerte, une carte identique à celle du lieu de rendez-vous choisi (cette fois le coin déchiré et le dos vierge de toute mention) est déposée en lieu connu. La virée est annulée.

L'As de Pique est « grillé » dès 1795.

Le Valet de cœur, après avoir voulu voler de ses propres ailes, les perdra définitivement.

C'est au Roi de cœur que sonnera le glas de la sauvage équipée ! Qui a subtilisé la carte au coin déchiré ?

### **Chronologie des faits :**

**Fin octobre 1795, chemin de Ciply à Asquillies.** Le docteur BEUGNIES, rejoignait son domicile à Asquillies, parvint dans un premier temps à s'opposer à un homme de forte taille, en détournant le coup de pistolet utilisé dans le but de lui soutirer son argent. 3 autres agresseurs, tirants maladroitement avec leur propre pistolet, surgirent au premier coup de feu. Molesté, il ne put que se faire subtiliser les 10 couronnes dont il était porteur. Surpris par un nouvel arrivant, cette fois bien intentionné, le sieur FINET de Petit-Quévy, les malandrins prirent la fuite. Le médecin fut témoin à charge lors du procès de MONEUSE. C'est la première affaire retenue lors du jugement.

**Quelques jours plus tard, à Havay, en la ferme de Beauvoir,** la bande commet un nouvel acte de bri-



gandage.

**Lundi 23 novembre 1795 (Duodi 2 frimaire an IV), La Houlette, juridiction de Roisin.** Le descriptif étant tellement macabre, je laisse le soin aux autorités de l'époque de vous décrire l'état des lieux. (Ames sensibles s'abstenir impérativement)

*" L'an IV de la République Française, le 2 du mois de frimaire, nous, agent national et officiers de la municipalité de Roisin, étant instruits par la rumeur publique qu'il s'était commis un assassinat chez le citoyen Jean-Philippe Couez, à l'endroit dit la Houlette, juridiction du dit Roisin, nous y étant transportés avons reconnu l'assassinat et avons requis deux chirurgiens demeurant à Sebourg et à Wargnies le Petit de se trouver au dit lieu pour visiter les cadavres ; lesquels chirurgiens ont prêté en nos mains les serments de procéder en leurs âmes et consciences à la dite visite et de déclarer la vérité.*

*I- Nous nous sommes transportés en la maison où étant enrê, nous avons aperçu , dans la cuisine, trois cadavres baignant dans leur sang, dans lesquels nous y avons reconnus :*

*1° Le citoyen Hubert Moreaux médecin , entièrement vêtu , auprès duquel se trouvait un bonnet de coton coupé à plusieurs places , à sa droite, le bout d'un sabre d'environ un pied de longueur, aussi les poches de sa culotte ouverte sur laquelle était une bourse de soie verte vide, près de laquelle était deux cases à lunettes et un almanach à sa gauche ;*

*2° Jeanne -Joséphine Boulvin , épouse du dit Jean-Philippe Couez , vêtue d'un petit capotin (\*) et d'une jupe de serge ligné, aussi assassiné ;*

*3°Une de ses filles , nommée aussi Joséphine, vêtue seulement de sa chemise."*

*II- Entrant dans une seconde pièce , à droite , nous y trouvons le dit Jean-Philippe Couez , en entrant à gauche, près de la porte, assassiné et baignant dans son sang , vêtu d'un habit de drap et culotte de velours , près de sa tête se trouve la crosse d'un fusil de chasse sans avoir pu retrouver le restant du dit fusil.*

*III- Passant dans une autre place où se trouvait une boutique remplie de plusieurs sortes de marchandises, nous y trouvâmes deux chandelles qui avaient été allumées et mises dans une boîte ronde dans laquelle on y mettait de la pierre bleue, et deux autres chandelles qui avaient été aussi allumées, l'une se trouvant sur une montre (\*\*) et une sur l'autre montre , lesquelles avaient été consommées environ deux pouces ; nous avons aussi remarqué que toutes les portes de communication de la dite maison étaient ouvertes de toutes parts ; dans la dite boutique, nous avons trouvé où l'on mettait l'argent que l'on recevait journalièrement, qui était en dessous de la montre ( \*\*) et sans un sol."*

*"IV-Traversant la dite boutique, entrant dans un cabinet y joignant, nous y trouvâmes sur un lit à gauche, en entrant , deux cadavres baignant dans leur sang dont l'un était Marie-Josèphe , l'aînée des filles au dit Couez , vêtue d'une jupe de serge , tenant dans ses bras sa petite soeur emmaillottée , nommée Sylvie ; Dans la même place , sur notre gauche, nous en voyâmes un troisième cadavre, terrassé sur le pavé et baignant dans son sang , nommé Renelde, vêtu d'une veste sur sa chemise ; dans la même place , nous y trouvâmes un coffre qui avait été forcé et ouvert , trois autres armoires aussi ouvertes , et un ferme ( \*\*\*) à deux serrures , marqués de sang qu'on avait remarqué, qu'on avait tenté d'ouvrir".*

*V-De là, parvenu dans la cour, nous aperçûmes une porte aussi ouverte, près de laquelle un autre cadavre baignait dans son sang, au bas d'un escalier, sur lequel il avait ses deux jambes ; ce fut l'aîné des fils du dit Couez , nommé Jean-Philippe, entièrement vêtu ; montant le dit escalier communiquant à un cabinet au deuxième étage , où se trouve un lit dans lequel nous trouvâmes le neuvième cadavre baignant dans son sang, vêtu de sa chemise , nommé Désiré , fils du dit Couez ; remarquant dans la dite chambre une armoire forcée et ouverte , dans laquelle il y avait du linge et jeté sur la chambre ; ayant achevé la perquisition, nous avons requis les chirurgiens d'en faire la visite à l'instant, à quoi procédassent comme on le voit par leur procès-verbal y joint ; après lesquelles visites nous avons ordonné la sépulture des dits cadavres.*

*Fait et arrêté ce jour, mois et an que dessus et avons signé.*

*Signatures P.J. Wattiaux, agt nat.*

*Marlier, maire.*

*J.B. Duronsoy, officier.*

*P.J.Despinoy, officier."*

\* capotin : chapeau, couvre-chef rigide, comportant une haute couronne conique, habituellement portée au XVIème siècle

\*\* Montre : il s'agit d'un meuble assimilable à un comptoir

\*\*\* Ferme : coffre



Jean-Philippe COUEZ, était le tenancier de l'auberge de la Houlette, ci-dessus photographiée

Dès lors, il est évident que la bande est à éliminer au plus vite. Une telle situation, inadmissible même comparée à l'ensemble des méfaits de la Révolution, ne pouvait perdurer. Toutefois, la justice était alors une machine bien peu organisée. Les quelques cadres de la justice ayant une bonne expérience en la matière se mirent en alerte permanente. Délations multiples pour peu de véritables sources se succèdent. La moindre information sera pourtant exploitée. Rapidement, la " rumeur publique a accusé MONEUSE et Jean-Joseph TROIGNON, de La Flamen-grie d'avoir été les auteurs de cet assassinat. "

Le commissaire du directoire exécutif se fâche. Ordre est donné :

« L'administration municipale arrête que le citoyen Louis d'Hénin demeurant au Quesnoy se transportera avec la gendarmerie dans les villages voisins de l'endroit où l'accident s'est produit et autres lieux, à l'effet de prendre des informations sur tout ce qui l'a précédé , accompagné et suivi et s'il découvre des indices qui établissent de fortes présomptions contre quelqu'un d'individus dont il pourrait s'assumer les affaires, les faire saisir par la force armée, faire apposer les scellés chez eux par les agents municipaux, les traduire à la maison d'arrêt de cette ville pour être livré aux juges compétents de tout quoi il tiendra procès-verbal qui nous sera remis pour copie conforme et signé ».

Albert JOTTRAND

C'en est fait, la bande est aux bans de la société !

Il n'empêche que trois jours après les méfaits, donc dès le 5 frimaire, les langues déliées permettent aux enquêteurs, le citoyen Louis D'HENIN et la gendarmerie, de perquisitionner les domiciles de MONEUSE et de TROIGNON.

Malgré les déclarations mensongères ou contradictoires des proches, tous deux furent arrêtés.

Toutefois, les instructeurs ne se « marchent pas sur les pieds ». Si l'un n'est pas en charge d'un dossier, tout au plus tiendra t'il l'autre informé de faits portés à sa connaissance (c'est son devoir) sans pour autant s'immiscer plus dans le dossier de son homologue. Il n'en faudrait pas plus pour entacher d'inégalité toute l'instruction.

Aussi, une arrestation dans la zone de compétence d'un autre sèmerait le doute dans l'esprit de plus d'un justiciable. Il semble que MONEUSE et ses complices avaient bien intégré ce qui leur semblait être un avantage dans leur recherche d'une cache sécurisée.

Le juge CONTAMINE, juge de paix de la dite commune du Quesnoy, profitant de cela se voit présenter TROIGNON et MONEUSE, commence ses investigations. Il comprend vite au combien cette affaire lui demandera un lourd labeur. Trouvant une parade, il déclare considérer que les faits ne se sont pas déroulés dans sa juridiction.

Sans attendre, il envoie les prisonniers au juge de paix du canton de Bavay. Cette fois encore, sous un nouveau prétexte, le juge considère que l'affaire est de la compétence du juge de paix de Dour, HARMEGNIES. Et la troupe, de Bavay prend cette fois le chemin de Dour.

Vers 1796, un décret du Directoire suspend l'action des tribunaux ordinaires. En lieu et place sont institués des conseils de guerre. Les jugements deviennent de fait sans appel. L'absence d'archives sur l'affaire de la Houlette semble prouver que le jugement fut prononcé sous ce régime. Cela expliquerait sa soudaine disparition, sans appel et sans trace...

MONEUSE a-t'il profité d'un vice de procédure ou est-il passé au travers des mailles du filet lors du changement d'institution judiciaire ? Certains affirment que MONEUSE, jouant de quelques habiles mensonges, trouve le moyen de se faire libérer, faute de preuves !

Rapidement, nous retrouvons la bande à l'action.



De nos jours, le relais du brigand Moneuse, à Saint-Waast-la-vallée

#### **- 09 novembre 1796 (Nonidi 19 brumaire an V) Ville-Pommerœul**

Cette petite commune ne comptait que 421 au recensement de 1801. A vocation essentiellement agricole, la commune est aujourd'hui rattachée à Pommerœul.

Un notaire vivait en la commune : le notaire DEHON.

MONEUSE et sa bande (dont en particulier son lieutenant Nicolas GERIN), pénètrent en force au domicile du notaire, y trouvent son épouse, l'enfant du notaire et la servante et les ligotèrent.

Le notaire, comprenant le risque, ne tardait pas à avouer l'endroit où il conservait ses richesses. Non satisfaits de leur larcin, ils brutalisaient le notaire, le bloquant sur une chaise, les jambes dans le foyer de la cheminée. Les plantes de pieds gravement brûlées, il ne tardait pas à perdre conscience, n'ayant plus rien à avouer.

Cette fois, les témoignages sont formels. MONEUSE et quelques autres membres de sa bande sont clairement décrits et accusés

#### **- 12 février 1797 (23 pluviôse an V), Mons, chef-lieu du département de Jemmapes, République de France.**

A cette époque, il était coutume de dire : 23 pluviôse an V de la République une et indivisible. (Vieux-style - 12

février 1797).

Mons, chef-lieu du département de Jemmapes, **?? France ?? Une et indivisible ??**

Vous avez bien lu ! Il s'agit bien de Mons (Bergen pour les néerlandophones), en Belgique, ville dont le bourgmestre est aujourd'hui premier ministre du Royaume de Belgique. C'est bien la Ville où se préparait l'arrestation.

Souvenez-vous, dans le numéro 3 (juin 2011) de notre revue, nous avons évoqué les mutations de nationalité des contrées de part et d'autre des frontières dans nos régions.

On décrivait alors Mons comme :

*« ... présentement faite de maisons vétustes, aux toits de guingois, s'étagant agréablement sur les bords de la Trouille. Cette rivière coule en méandres capricieux à travers la plaine environnante.*

*Dominant la ville, un beffroi imposant, lourd de pierres sculptées, inspecte l'horizon fumeux des quatre points duquel, aux jours de foire, accourt toute une population paisible et travailleuse. On y fait la fête chaque an, autour d'une procession où s'active le pernecieux Doudou qui ne manque pas de perdre vie chaque année sous les armes de valeureux chevaliers. »*

Revenons à MONEUSE et sa bande :

*« Aujourd'hui, la ville, d'ordinaire si calme, est en effervescence. Un impressionnant détachement de gendarmerie à cheval vient de traverser les rues principales, au grand trot, en se dirigeant vers la porte de France. Après le passage de la force armée, des groupes se sont instantanément formés ; citoyens et citoyennes discutent d'abondance, pérorent à perte de vue, cherchant, mais en vain, à expliquer ce déploiement inusité de forces. Le nombre imposant des gendarmes, la présence insolite du lieutenant Martin à la tête du peloton, l'air affairé des braves pandores, tout cela dénote indubitablement que l'objectif de la mission vers lequel trotte la maréchaussée est important, périlleux, et qu'il sort surtout du cadre ordinaire de ses chevauchées quotidiennes.*

*L'objectif était en effet de grande envergure. Dans la matinée de ce même jour, le lieutenant*

*Martin apprenait par un individu qui désirait garder l'incognito :*

*« Qu'il se retirait dans la commune de Petit-Quévy des brigands qui ont porté depuis longtemps la terreur dans le pays et qui, malgré l'activité des officiers, sous-officiers et gendarmes qui ont fait de fréquentes patrouilles infructueuses dans les différentes communes du canton, n'avaient jamais pu être capturés. »*

Les codes de son mode opératoire n'y pouvaient rien ! Quelqu'un a t'il compris ? Quelqu'un a-t-il trahi ? Ce qui est sur : quelqu'un a parlé !

La mauvaise carte est tirée !

### - 11 mars 1797 (21 ventôse anV), Petit-Quévy

La maréchaussée arrête MONEUSE, GERIN, BUISSERET, CIRIEZ au cabaret de Joseph ALLARD. Ce dernier, aussi embarqué de Petit-Quévy rejoint avec le trio infernal les geôles de la prison cantonale d'Asquillies.

Le président du tribunal criminel écrit aux juges de paix de son département la lettre suivante :

*« Citoyen,*

*L'arrestation :*

*D'Antoine-joseph Moneuse, de Saint-Vaast-les-Vallées,*

*De Nicolas Gérin, dit Jean-Pierre, de Ciply,*

*D'Alexandre Buisseret, de Frameries,*

*De Joseph Allard, de Petit-Quévy,*

*Et de François Ciriez, d'Eugies,*

*vient d'avoir lieu. Cet acte de justice, il n'y a point de doute, a soustrait à la société des brigands que la ru-meur publique accuse d'une infinité de crimes et a rendu la tranquillité à une partie des habitants de cet ar-rondissement. »*



## 18 juin 1798 (30 prairial An VI) Douai

Antoine-Joseph MONEUSE, capitaine de brigands, gravit les marches de l'échafaud, vêtu d'une chemise rouge comme tous les assassins et empoisonneurs condamnés à la même peine. La dette envers la société fut payée dans les instants suivants. La place du marché de DOUAI venait de voir la naissance d'une triste légende, longtemps perpétuée en Belgique comme dans le Nord. Avesnes, Maubeuge, Valenciennes comme Mons, Tournai et Binche n'ont pas fini de frémir en évoquant les expéditions nocturnes du chef de bande. Il était le peu digne successeur de Cartouche et Mandrin qui jusque là étaient entrés dans la légende pour des faits aussi graves.

Et cela ne semble pas éteint de nos jours, un office du tourisme ayant émis une plaquette où l'on site non seulement une bière au nom de Moneuse mais aussi « les exploits » de nos tristes individus ...

### Récapitulatif des méfaits de la bande à MONEUSE

D'après M. Van den Bussche et suivant les accusations formulées à l'encontre de la bande, celle-ci est supposée avoir commis quelques 160 vols, quelques 15 attaques nocturnes avec pour bilan 20 assassinats et 7 autres tentatives, tout cela de 1794 à février 1797. Ceci ferait même abstraction d'une multitude de menus larcins.

Il faut dire que l'on avait beaucoup de mal à distinguer les malfrats de la bande des autres, MONEUSE se vantant d'avoir la main mise sur plus de 300 d'entre eux. Certains se laissaient dire qu'il gérait tout le monde d'un simple claquement de doigts, et obtenait en échange la participation exigée à chacune des expéditions.

Un doute n'est toujours pas levé : A-t-il bien commis l'ensemble des crimes qu'on lui impute...

### Descriptif physique et vie privée de MONEUSE

Compte-tenu de ses exactions, mais aussi de sa vie au grand jour, il existe plusieurs « portraits » de MONEUSE :

Dans son passeport, nous avons découvert une première description de l'individu.

En 1795, lorsqu'il purgeait en détention, une condamnation due aux méfaits de la Houlette.

« Sa démarche est fière et audacieuse , il est habillé ordinairement d'une grande capote dite " Saquiné", avec collet rouge , d'une veste de soie rayée violet rouge et blanc , et d'un pantalon de drap couleur gris de fer , garni de peau noire ; chaussé d'une paire de bottes très propres ; coiffé d'un chapeau rond ou quelquefois d'un bonnet de paille tigrée à queue de renard ; montant ordinairement un cheval gris blanc ; armé de pistolets , au moins une paire , et bonnes munitions . »

Lors de son arrestation, suivant le descriptif très précis fourni par le Docteur BEUGNIES, l'une de ses malheureuses victimes, descriptif rapporté par JOTTRAND

« Antoine Moneuse est de haute taille, les jambes longues, le buste court, la tête proportionnée. Ses cheveux, ses yeux, ses sourcils sont noirs, le nez aquilin, le visage imberbe, le teint bistré, le haut du crâne un peu dégarni. Une balafre marque la joue gauche et passe au-dessus de l'oreille. Il porte un frac, trop large pour lui, de couleur bleuâtre, à deux rangées de boutons de cuivre, ouvert par le dessus et boutonné jusqu'au col. Le collet de ce frac est haut et droit. Un pantalon de drap gris, garni de cuir à l'intérieur et en bas. Sa coiffure consiste en un bonnet russe, en peau de renard, avec touffe ou floche en laine grise et pendante. Au cou, une cravate de laine rouge dont les bouts flottent sur sa poitrine. Aux pieds, des demi-bottes sales et garnies d'éperons. Sous le frac, serré jusqu'à la taille, une ceinture à pochette à laquelle sont suspendus à leur gaine deux pistolets et un poignard catalan, le tout couvert d'une écharpe rouge dont on voit les plis par le frac entr'ouvert. Aucun linge apparent. ... Moneuse est gêné dans ce costume qui n'est pas fait pour lui et provient de vol. Il boîte un peu du pied gauche ».



Emile Van den Bussche nous en fait la description suivante :

*« Il était quelque peu bateleur, saltimbanque queue rouge ; par manière de distraction, il s'amusa à faire des tours d'escamotage ; il pratiquait la ventriloquie ; il imitait le cri de toutes sortes d'oiseaux au moyen d'une pellicule de poireau placée sur la langue ; il n'avait pas son pareil pour couper les cares et exécutait la danse des œufs. »*

lors de l'audience du tribunal, de la plume du juge HARMEGNIES, sous forme d'un portrait.

*« Le brigand a certes, belle prestance ; des yeux noirs curieusement enfoncés sous des sourcils bien marqué, un nez assez long, en bec d'aigle, surplombant une bouche sympathique aux lèvres petites mais admirablement dessinées ; des oreilles haut placées, finement sculptées, se perdant dans une noire chevelure bouclée et abondante. »*

A cette date, il vivait maritalement à Saint-Vaast avec la fille LALLEMAND, mais on lui connaissait, outre ses conquêtes de passage, deux autres femmes avec qui il passa bon nombre de moments :

Madeleine COLIN, veuve de Guillaume GERIN, de Ciply, à qui l'on prête un enfant de MONEUSE. Il s'agit de la tante de Nicolas Joseph GERIN, dernier lieutenant de MONEUSE. Ce dernier voulut l'épouser, ce qu'elle refusa toujours.

la fille GILMAND, de Thulin.

Nous savons aussi que MONEUSE était un grand superstitieux : Pas question de sortir le 13 !

**Sources :**

- Émile Van den Bussche, dans une petite brochure aujourd'hui fort rare, donne quelques détails très caractéristiques sur Moneuse,
- Th. Bernier recherches généalogique sur l'ascendance d'Antoine Joseph MONEUSE,
- Albert Jottrand, *Moneuse, un chef de bandits sous le Directoire* Editions de la Province, Mons, 1932

**Extrait de source :**

Les hommes et les choses du Nord de la France et du Midi de la Belgique  
Par Arthur DINAUX et Aimé LEROY

Publication : Société royale des antiquaires de France -1828-

**Origine du document : les bouquinistes de la Vieille Bourse de Lille où de merveilleuses découvertes sont parfois à faire ! (Pub gratuite)**

*LA CROIX AUX CEPS. Il existait jadis sur le marché de Valenciennes, une grande croix en grès à laquelle axa-parvenait par plusieurs marches en pierre ; les degrés de cette croix, dont l'origine remontait à une époque immémoriale, servaient de sièges à une multitude d'hommes de peine, qui attendaient de l'ouvrage ; espèce de Lazzaroni du Nord, que l'on désignait en patois, par l'antique surnom de L'est del Crox, pouvant être traduit par la Bande de la croix. S'il faut en croire les traditions populaires de Valenciennes, ce pieux monument, aujourd'hui disparu, devait son existence un fait digne d'être rapporté. Deux habitants de Valenciennes partirent un jour ensemble pour un voyage de long cours ; après un espace de temps considérable, l'un d'eux revint et ne put donner de nouvelles satisfaisantes de son compagnon. Soupçonné de lui avoir ôté la vie en route, il fut dénoncé aux magistrats par les parents et amis de l'absent ; on y appliqua à la question ordinaire et extraordinaire, et n'ayant pu supporter de si cruelles douleurs, il avoua tout ce qu'on voulut. La dessus le magistrat le condamna à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive, aux fourches patibulaires du moulin du Rolleur. Voilà qu'au moment où le patient était conduit au lieu du supplice, son compagnon de voyage arrive tout-à-coup et montre évidemment par sa seule présence, l'innocence du condamné ; tout le peuple de Valenciennes croit alors (ce que peut-être beaucoup de nos lecteurs pensent aussi) que le patient va obtenir sa grâce ; il n'en est rien :*

*Les magistrats de ce temps étaient de ces gens qui se croient infaillibles, et d'amour-propre démesuré empêche souvent d'avouer qu'ils se sont trompés, même quand l'erreur est évidente ; ils s'appuyèrent sur le respect dû à la chose jugée, et ordonnèrent de passer outre. L'exécution se fit au milieu d'un grand tumulte des bourgeois, qui en portèrent plainte au souverain. Le Prince fut très scandalisé de la manière dont on rendait la justice en son nom, et crut devoir faire un exemple.*

*Il condamna les juges, dit l'Histoire, à dépendre*

*« le pendart, le baiser à la bouche, le porter sur a leurs épaules , et après luy avoir donné sépulture honorable, faire dresser des grandes croix en perron en tous les endroicts, où le Prévost et les Eschevins auraient de se reposer portans le susdit pendart: et delà en avant « tous les ans , la veille de St. Pierre-aux-liens , porter sept cierges a de sept livres chacun en l'église de St.- Pierre sur le marché, et a autant en Yéglise de St. Jean , la veille de St. Nicolas sixième de décembre, et les y laisser allumez depuis les premières vespres de se dites veilles , jusques aux deuxièmes du jour suivant ; et ce , pour amende honorable et perpétuelle. »*

*Telle est l'origine qu'on donne aux croix de pierres élevées jadis, à Valenciennes, sur la route du Rolleur, au coin de la rue de Mous et sur la grande place;*

*Cette dernière reçut le nom de croix aux caps, peut-être par corruption du nombre sept , qui était celui des juges qui siégèrent et des cierges qui expièrent la faute- On pense bien qu'il ne reste aucunes traces de ces petits monuments; attendu les souvenirs qu'ils rappelaient, ils n'étaient pas du nombre de ceux que les magistrats se plaisaient à bien entretenir.*